

Luxembourg, le 22 juillet 2022

**Objet : Projet de règlement grand-ducal<sup>1</sup> portant modification du règlement grand-ducal du 7 mai 2021 relatif à l'utilisation du logo Nutri-Score (6129SMI)**

*Saisine : Ministre de la Protection des consommateurs  
(13 juillet 2022)*

## **Avis de la Chambre de Commerce**

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 7 mai 2021 relatif à l'utilisation du logo Nutri-Score, et plus précisément l'annexe audit règlement.

En effet, le logo Nutri-Score est utilisé conformément aux modalités fixées dans son règlement d'usage ainsi que dans le cahier des charges figurant tous deux en annexe du règlement grand-ducal du 7 mai 2021 relatif à l'utilisation du logo Nutri-Score.

Ce règlement d'usage est identique à celui élaboré par « Santé publique France », initiatrice du système Nutri-Score. En date du 31 janvier 2022, « Santé publique France » a publié une nouvelle version du règlement d'usage concernant l'utilisation du logo Nutri-Score.

Il convient dès lors d'adapter en conséquence l'annexe du règlement grand-ducal du 7 mai 2021.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

SMI/DJI

---

<sup>1</sup> [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)